



OSISKO ANNONCE DES RÉSULTATS DE FORAGE POSITIFS AU PROJET WINDFALL DE MINIÈRE OSISKO

Montréal, 16 décembre 2019 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (« **Osisko** » ou la « **Société** ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer que Minière Osisko inc. (« **Minière Osisko** ») a rapporté des résultats de forage importants à haute teneur sur son projet aurifère Windfall (« **Windfall** »). Aujourd'hui, Minière Osisko a annoncé¹ un intervalle de forage au diamant à une teneur de 1 475 grammes par tonne non coupé sur 4,6 mètres sur la zone Lynx de Windfall, représentant l'un des meilleurs intervalles observés à ce jour sur le projet.

Sean Roosen, président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko, a mentionné : « Nous aimerions féliciter l'équipe de Minière Osisko, dirigée par John Burzynski, pour cet accomplissement important et également pour avoir livré des résultats très positifs issus de l'échantillon en vrac de Lynx, lesquels ont été annoncés la semaine dernière (voir le communiqué de presse de Minière Osisko daté du 12 décembre 2019). Le projet Windfall livrera des bénéfices substantiels à la province de Québec, aux communautés des Premières nations et aux autres parties prenantes. »

Osisko détient une redevance en rendement net de fonderie de 1,5 % (« **NSR** ») sur Windfall (la « **redevance Windfall** »). La Société a initialement acquis une redevance de 0,5 % NSR en avril 2014, dans le cadre de l'acquisition de Mines Virginia inc., et a ensuite augmenté sa redevance en octobre 2016 dans une transaction avec Minière Osisko via laquelle la Société a acquis une redevance additionnelle de 1 % NSR. La redevance Windfall fournit à Osisko une exposition prometteuse à une vaste région située au sein du prochain camp aurifère émergent à haute teneur de calibre mondial et situé au Canada.

Personne qualifiée

Le contenu scientifique et technique du présent communiqué a été révisé et approuvé par M. Guy Desharnais, Ph.D., géo., directeur, évaluations ressources minières chez Redevances Aurifères Osisko Ltée, et « personne qualifiée » en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »).

Contrôle de la qualité et protocoles de présentation

L'épaisseur réelle est estimée à 55-80 % des longueurs présentées dans l'axe de forage pour la zone. Les résultats d'analyse n'ont pas été coupés. Les intersections se trouvent à l'intérieur des limites géologiques des principales zones minéralisées, mais n'ont pas été corrélées à des domaines filoniens individuels pour l'instant. Tous les résultats d'analyse de carottes de forage de calibre NQ ont été obtenus soit par pyroanalyse avec tamisage métallique sur des fractions de 1 kilogramme ou par pyroanalyse standard avec fini par absorption atomique ou fini gravimétrique sur des fractions de 50 grammes aux laboratoires d'ALS. Pour des détails techniques supplémentaires, veuillez vous référer au communiqué de presse de Minière Osisko¹.

1. Pour les détails, veuillez vous référer au communiqué de presse de Minière Osisko daté du 16 décembre 2019 et intitulé : **Osisko obtient 1 475 g/t au sur 4,6 mètres dans la zone Lynx**

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux qui détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord de plus de 135 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur sa redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient également un portefeuille de participations dans des sociétés de ressources publiques, incluant des participations de 15,9 % dans Minière Osisko Inc., de 18,2 % dans Métaux Osisko et de 19,9 % dans Ressources Falco Ltée.

Osisko est une société constituée sous le régime des lois de la province de Québec, son siège social étant situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Sean Roosen
Président du conseil d'administration et chef de la direction
Tél. (514) 940-0670
sroosen@osiskogr.com

Mise en garde concernant les renseignements prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent Osisko à poser certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Dans ce communiqué de presse, ces énoncés prospectifs peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, la portée des résultats de Minière Osisko issus du nouveau programme de forages intercalaires et le potentiel de son gisement aurifère Lac Windfall à livrer des bénéfices pour toutes les parties prenantes, la capacité de Minière Osisko de parvenir à définir une minéralisation économique et sa capacité à compléter toutes activités d'exploration prévues et les résultats de ces activités, incluant la continuité et l'extension d'une minéralisation. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle avertit le lecteur que ses hypothèses à l'égard d'événements futurs dont plusieurs échappent à son contrôle, pourraient se révéler inexactes puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui touchent Osisko et ses activités.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle d'Osisko, déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans SEDAR (www.sedar.com), et déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans EDGAR (www.sec.gov). L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko au moment de l'émission du présent communiqué et pourrait changer après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.